

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

12 JUIN 1979
DECRET N° 79/296 du /MJT-SGFPT-DFP.2104/11

Portant intégration et nomination de Monsieur BIMFOUANIKISSA Adolphe, Instituteur contractuel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u l'Arrêté n° 038/PCP/C6 du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres 1 de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres, des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI ;

(/u le décret n° 63/BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 2270/MEN-SGEM-DPAA du 25 Septembre 1978 transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u l'arrêté n° 8086/MJT-SGFPT-DFP du 12 Septembre 1978 portant engagement de Monsieur BIMFOUANIKISSA Adolphe

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, Monsieur BIMFOUANIKISSA Adolphe, né le 17 Septembre 1953 à Kinshasa (Zaire) Instituteur Contractuel de 1^e échelon, catégorie C, indice 590 en service à Brazzaville, titulaire de la Licence ès-lettres - Section Anglais obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : Le présent décret, daté et signé le 12 Juin 1979 de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où il sera nécessaire.

BRAZZAVILLE, le 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux;

Victor TAMBIA-TAMBA

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Henri LOPES.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NINGA OBA

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1
SGFPT/DFP.....	3
SGFPT/BST.....	1
D.B.....	3
D.G.F.....	1
M.E.N.....	1
DPAA.....	1
SGCM/BC.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1